

# Déclaration liminaire à la FS-CSAR : prévenir, protéger, réparer... la douane saura-t-elle progresser en ce sens ?



*séance du 29 février 2024*

Monsieur le Président,

Nous voici convoqués ce jour pour la première FS-CSAR de l'année 2024 afin d'aborder ensemble les nombreux points à l'ordre du jour.

A la lecture des documents, tout aussi nombreux, transmis pour la préparation de cette réunion, nous pouvons ressentir une volonté de l'Administration d'avancer sur des sujets majeurs en terme de santé, de sécurité et de conditions de travail pour les agents de la DGDDI.

Si l'UNSA Douanes et la CGC Douanes saluent cette démarche volontaire, nous insistons fortement sur la nécessité de voir aboutir au plus vite les chantiers ouverts ! Il n'y aurait rien de plus démobilisateur pour les douanières et les douaniers, que le fait d'entendre des annonces sans une mise en œuvre concrète. Prenons les quatre points principaux de votre ordre du jour :

*Point 1 : les modalités de traitement des signalements internes et externes (en cas de situation de risques psycho-sociaux, de harcèlement, etc.)*

Vous nous présentez un projet de guide des procédures de recueil et de traitement des signalements. Pour nos organisations, ce guide se révèle efficace et mérite une large diffusion. Néanmoins, nous avons connaissance d'un trop grand nombre d'exemples de mauvaise gestion de ces signalements et nous alertons l'administration sur le fait qu'elle ne pourra pas se passer d'une nouvelle méthode dans sa prise en charge. **L'UNSA Douanes et la CGC Douanes proposent la création d'une cellule spécialisée et indépendante au sein de la DG pour traiter ces problématiques.** La gestion locale n'apparaît pas toujours la plus appropriée à traiter le harcèlement, du fait de la proximité et de l'affect qui peuvent l'accompagner.

*Point 2 : Sécurité dans les contrôles pour les agents des opérations commerciales et la sécurisation des brigades et des bureaux.*

**Pour l'UNSA Douanes et la CGC Douanes, la sécurité des agents doit être la priorité et passer devant tous les autres sujets, il faut mettre en application les déclarations d'intention.**

Votre volonté de renforcer la prévention sur ce thème répond à notre demande exprimée en 2022. Tous les événements récents nous montrent que la sécurité n'est pas qu'une affaire de moyens matériels ou d'EPI, c'est aussi une question de conditions d'exercice, de méthodes de travail et d'organisation. Nous insistons sur le fait que les agents OP/CO doivent aujourd'hui, préparer tous leurs contrôles et que l'administration ne peut pas se passer de l'appui de sa branche Surveillance pour la sécurisation des contrôles les plus risqués. Le monde a changé, la menace aussi en Surveillance comme en Opérations Commerciales !

Par ailleurs, nous rappelons que les risques d'agression peuvent aussi surgir dans les échanges avec les usagers : au guichet, au téléphone ou par messagerie. Là aussi, la prévention et l'accompagnement devront être renforcés afin de préserver la santé des personnels.

*Point 3 : Principaux enseignements et axes de travail de l'Observatoire national de sécurité (ONS).*

Vous avez décidé de renforcer l'animation du réseau par la création d'un observatoire national de la sécurité (ONS), afin d'effectuer le suivi des incidents de sécurité, s'assurer d'un bon niveau de formation des agents et de veiller à une dotation en équipement satisfaisante pour les agents.



*UNSA Douanes : le syndicat 100% douaniers !*



# Déclaration liminaire à la FS-CSAR : prévenir, protéger, réparer... la douane saura-t-elle progresser en ce sens ?



*séance du 29 février 2024*

Nous prenons acte de la création de cet observatoire et nous suivrons avec attention ces prochaines conclusions et orientations.

*Point 4 : Note d'orientations ministérielles en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail pour 2024 et sa déclinaison en douane.*

Cette note nous présente les intentions ministérielles en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail pour 2024.

Cependant nous craignons qu'une fois de plus, toutes ces intentions restent lettre morte. L'UNSA Douanes et la CGC Douanes estiment qu'il est grand temps de passer à l'action au vu notamment de la dégradation des conditions de travail dans de nombreux services, des problèmes de santé à venir au regard de notre organisation du travail parfois archaïque et de la remise en cause de plus en plus fréquente de notre autorité de contrôle sur le territoire.

Pour conclure, nous tenons à rappeler fermement, qu'en tant qu'employeur vous avez l'obligation légale de veiller à la santé, la sécurité et aux bonnes conditions de travail de l'ensemble des personnels douaniers.

*Montreuil, le 29 février 2024*



*UNSA Douanes : le syndicat 100% douaniers !*

